



Année scolaire 2017-2018

Fiche d'inscription à la Garderie « Les Petites Mains »

RESPONSABLE LEGAL 1

Situation: Célibataire Marié Concubin Pacsé Divorcé Séparé

Madame ou Monsieur

Nom

Nom de jeune fille :

Prénom : Né(e) le.....

Domicile :

Ville :.....CP :.....

Tél. fixe :

Tel. Portable :

Adresse mail :

Nom et adresse Employeur :.....

En cas d'urgence :

Tél. Travail :

Autre n° de Téléphone :

RESPONSABLE LEGAL 2

Madame ou Monsieur

Nom

Nom de jeune fille :

Prénom : Né(e) le.....

Domicile :

Ville :.....CP :.....

Tél. fixe :

Tel. Portable :

Adresse mail :

Nom et adresse Employeur :.....

En cas d'urgence :

Tél. Travail :

Autre n° de Téléphone :

L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance : Sexe : M F

Ecole fréquentée : Maternelle Elémentaire

Classe fréquentée - Année scolaire 2017-2018 :

PS MS GS

CP CE1 CE2 CM1 CM2

J'accorde à la Commune le droit d'utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de reportages photographiques et vidéos

OUI NON

Personne(s) autre(s) que les parents, autorisée(s) à récupérer l'enfant à la sortie de la Garderie :

CALENDRIER de FREQUENTATION Garderie

Présence le 4 Septembre 2017 : OUI NON

Jour(s) de présence réguliers en Accueil du Matin : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Jour(s) de présence réguliers en Accueil du Soir : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Jour(s) de présence réguliers le Mercredi : MATIN sans Repas MATIN avec Repas
APRES-MIDI JOURNEE avec Repas

Présence en cycle selon le travail des parents : OUI NON (Si oui, fournir le planning en fin de mois pour mois suivant si possible)

Présence occasionnelle : OUI NON (Si oui, fournir les coupons d'inscription occasionnelle, la veille au matin avant 9h30)

MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

La santé de votre enfant (allergie ou pathologie) impose-t-elle la mise en place d'un PAI

OUI NON

Si oui,

- Pour une 1^{ère} mise en place : prendre RdV avec la Directrice de la Garderie pour la constitution du dossier médical nécessaire à la mise en place du PAI

- Pour un renouvellement de convention : fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois

En cours d'année, un enfant déclarant une allergie ou une pathologie, ne pourra plus être accueilli à la Garderie jusqu'à la mise en place du PAI.

Aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant, sauf mise en place d'un protocole d'accueil individualisé par la Directrice de la Garderie

FACTURATION

MOYENS DE PAIEMENT :

Les familles peuvent payer par :

- Carte bancaire via internet sur le site internet www.perrecy-les-forges.fr
- Espèces auprès du guichet du Trésor Public à Perrecy
- Chèques envoyés ou déposés au guichet du Trésor Public à Perrecy

Les chèques-vacances et les Tickets CESU sont autorisés en règlement – Contacter la Secrétaire Générale de Mairie

FACTURATION EN CAS DE GARDE ALTERNEE : (fourniture d'un planning de résidence de l'enfant obligatoire)

Je souhaite que chacun des 2 responsables légaux acquittent la moitié de la somme due au titre de la Garderie

OUI NON (Signature des 2 responsables légaux obligatoire au verso)

CRITERES D'ADMISSION A LA GARDERIE « Les Petites Mains »

Les admissions à la Garderie se font dans la limite des places d'accueil (45 enfants).

En cas de dépassement de la capacité d'accueil, plusieurs critères sont mis en place pour déterminer les familles prioritaires :

- L'ordre chronologique d'inscription des enfants au service de la Garderie
- Les 2 parents travaillent ou le parent responsable travaille (sur justificatif)
- Eloignement du domicile

PIECES A FOURNIR

- Photocopie du Carnet de Vaccination de l'Enfant
- Attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant l'enfant lors des activités péri et extrascolaires
- N° d'allocataire CAF ou attestation MSA
- Photocopie du jugement de divorce attestant de la garde de l'enfant si besoin

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur de la Garderie « Les Petites Mains » qui m'a été remis en même temps que cette fiche d'inscription. Il est par ailleurs consultable sur le site internet www.perrecy-les-forges.fr

Je m'engage à payer ma(ou mes) facture(s) dans les délais.

Les familles qui n'auraient pas réglé l'intégralité des factures de l'année scolaire précédente se verront refuser l'inscription à la Garderie.

Je reconnais être informé qu'en cas d'absence de mon enfant :

- à l'accueil du soir, les goûters non consommés me seront facturés

- à la garderie du mercredi, les repas et :ou goûters non consommés me seront facturés

si je n'ai pas avertis la Mairie, de l'absence et de sa durée, la veille au matin, avant 9 h 30, dernier délai.

Je signalerai toute modification pouvant intervenir au cours de l'année scolaire (déménagement, modification de situation familiale ou professionnelle...)

Je reconnais être informé qu'en cas de survenance d'une allergie ou pathologie en cours d'année, mon enfant devra bénéficier d'un PAI pour être réadmis.

J'autorise la Garderie « Les Petites Mains » à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident grave (médecin, transport à l'hôpital)

Date	RL 1 Mention « lu et approuvé » et signature	RL 2 Mention « lu et approuvé » et signature

La Commune de PERRECY LES FORGES en charge de la Garderie « Les Petites Mains » dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les informations recueillies sur les fiches d'inscription que vous avez complétées.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- Personnel de gestion de la Garderie
- Personnel d'animation en charge des enfants
- Centre des Finances Publiques de Perrecy (Trésor Public)

Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Secrétariat Général de la Mairie.